

**Rectorat de l'académie de Créteil
DEEP**

Affaire suivie par :
Isabelle Taïeb
Tél : 01 57 02 63 01
Mél : ce.deep@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

**DOSSIER DE CANDIDATURE
A UN CHANGEMENT
D'ECHELLE DE REMUNERATION**

Pour l'année scolaire 2025/2026

Annexe 1

Circulaire n°2025-055 du 19 juin 2025

A retourner avant le 23 février 2026 à ce.deep@ac-creteil.fr

NB : Pour que la candidature soit recevable, la fiche de candidature et l'avis motivé des corps d'inspection compétents doivent impérativement être renseignés.

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse de résidence :

.....
.....

Téléphone mobile :/...../...../...../.....

Mail personnel :

Mail professionnel :@ac-creteil.fr

Affectation actuelle :

Diplômes et dénomination :

☐ Doctorat

☐ Master 2 (bac +5)

☐ Master 1 (maitrise ou bac +4)

☐ Licence

☐ Autres diplômes :

Echelle de rémunération sollicitée (une au maximum)

- ☐ Professeur des écoles
- ☐ Professeur certifié
- ☐ PEPS
- ☐ PLP

Pour l'accueil dans l'échelle de rémunération des certifiés et PLP, préciser la discipline d'enseignement (une seule discipline par échelle de rémunération).....

Pour les disciplines économie et gestion et sciences industrielles de l'ingénieur, préciser l'option :
.....

Pièces à joindre obligatoirement :

- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Qualification (décret N°2004-592 du 17 juin 2004, arrêté du 28 janvier 2013 et arrêté du 12 février 2019)¹ :
 - En sauvetage aquatique, pour les un changement d'échelle de rémunération pour devenir PEPS ;
 - En natation, pour un changement d'échelle de rémunération pour devenir professeur des écoles
 - En secourisme , pour un changement d'échelle de rémunération pour devenir PEPS et professeur des écoles ;

☐ En tant que maître agréé, j'ai bien connaissance que cette demande est liée à formuler une demande de contrat définitif.

☐ J'ai bien connaissance que ma demande entraîne un changement d'affectation définitive si elle est validée.

Fait àle

Fait àle

Signature de l'intéressé

Signature et cachet du chef d'établissement

- décret N°2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés.
- Arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré.
- Arrêté du 28 janvier 2013 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré.